



Kolly Nicolas, Schorderet Gilles

Réalisation de la liaison routière Marly–Matran

Cosignataires : 37

Réception au SGC : 13.05.16

Transmission au CE : *20.05.16

Dépôt et développement

Par motion au sens de l'article 69 let. c LGC, nous demandons au Conseil d'Etat de préparer un projet de décret afin de réaliser la liaison routière Marly – Matran.

Le canton de Fribourg a inauguré en 2014 le Pont de la Poya. Ce nouveau symbole pour notre canton permet de contourner une partie de Fribourg et de libérer le quartier du Bourg d'un trafic qui l'étouffait. Il est important que la ville de Fribourg – et désormais son agglomération – puisse compter sur une infrastructure routière périphérique de qualité, afin d'éviter le trafic de transit.

Or, le principal maillon manquant est désormais la route Marly–Matran.

Cette route, attendue de longue date, donnera à la ville de Marly – quatrième ville du canton pour ce qui est de la population – un accès à l'autoroute dont elle a bien besoin, en particulier pour le site « Ilford », où un centre de l'innovation est en création. 100 millions seront ainsi investis sur ce site de 370 000 m². Un accès direct à l'autoroute pour ce site serait sans aucun doute bénéfique.

La route Marly–Matran est aussi une liaison autoroutière indispensable pour le trafic des poids lourds, nécessaire à l'économie de la Haute-Sarine et de la Haute-Singine (industrie du bois par exemple).

Plus récemment, une étude de la Chambre de commerce et d'industrie de Fribourg a démontré que le principal souci évoqué par les entreprises situées dans l'agglomération fribourgeoise est l'engorgement du trafic, qualifié de « bérézina ». Ces entreprises, qui alimentent 46 % du PIB fribourgeois (soit environ 18 milliards), rappellent que cette problématique péjore grandement les conditions cadres et a comme conséquence le départ d'entreprises du territoire cantonal. Pour améliorer cet état de fait, ces entreprises demandent la finalisation d'une ceinture routière autour de Fribourg, par la réalisation d'une route Marly-Matran.

Lors de la session de mai 2016 du Grand Conseil, le Directeur des finances, commentant les résultats des comptes positifs pour l'année 2015, rappelait que l'amélioration financière constatée devait profiter à de nouveaux investissements, citant nominativement la réalisation routière Marly–Matran.

Le projet de la route Marly–Matran avait fait l'objet de l'acceptation par le Grand Conseil d'un crédit d'étude de 6 625 000 francs en 2006.

En 2009, une motion parlementaire (M1073.09) demandait la construction de cette route conformément au crédit d'étude de 2006. La réponse à cette motion informait cependant qu'une nouvelle étude était nécessaire afin d'étudier une autre variante de la route et c'est à cette condition que les auteurs avaient retiré leur motion.

Enfin, en 2014 et en réponse à la question écrite « 2014-CE-292 », le Conseil d'Etat indiquait que cette construction serait envisageable pour « l'horizon 2030 ». Au vu de ce qui précède et dans la mesure où les premières études datent de plus de 25 ans (1991), cela n'est pas acceptable. Il est temps de passer de la parole aux actes.

* date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).

Par la présente motion, nous demandons que l'étude nécessaire à la réalisation de cette route soit réactivée et terminée, dans la mesure où un crédit d'étude de plus de 6 millions a déjà été octroyé. Finalement, la présente motion demande expressément qu'un projet de décret soit présenté au Grand Conseil dans les meilleurs délais, pour que puisse se réaliser cette route indispensable.

L'itinéraire exact que devra prendre cette nouvelle route est laissé à l'examen du Conseil d'Etat selon les résultats des différentes études déjà effectuées. Il en va de même pour le planning de sa réalisation.

Nous remercions le Conseil d'Etat de l'accueil qu'il portera à la présente motion.

—